

République Française
COMMUNE DE
SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 17
votant : 25
en exercice : 27

L'an deux mille onze

le jeudi 07 juillet à 19H00

Le Conseil Municipal de SIGEAN

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger COMBES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 1^{er} juillet 2011.

Présents : Roger COMBES, Maire ; Liliane KHLOUDEEFF ; Roger MIAILHE ; Gérard PI ; Gilles DANJARD, Nadine SANJUAN ; Ida FERRERES ; Constantino MUNOZ ; Jérôme JURADO ; Béatrice ARMANGUE ; Nadine TOLEDO ; Conception BAUDOIN ; Brigitte CARBOU ; Jacques MOURRUT ; Zina VIARD ; Michel JAMMES ; Marcel CAMICCI.

Représentés : Agnès BARADON par Nadine SANJUAN ; Jean-Pierre CIRES par Liliane KHLOUDEEFF ; Bernadette BRUIN par Conception BAUDOIN ; Corine OMS par Roger COMBES ; Fabrice MARTINEZ par Gérard PI ; Christophe CATHALA par Constantino MUNOZ ; Brigitte CAVERIVIERE par Zina VIARD ; Didier MILHAU par Michel JAMMES.

Absents : Claude GINIES ; Serge LALLEMAND.

Monsieur Gilles DANJARD est désigné secrétaire de séance.

En ouverture de séance, l'assemblée approuve le compte-rendu de la séance du 21 avril 2011.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, s'abstiennent.

I DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : Informations sur les décisions prises.

Monsieur Le Maire rend compte aux élus des décisions prises par délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les principaux engagements pris depuis le 1^{er} mars dernier sont les suivants :

▪ **BUDGET GENERAL M.14 :**

Montant en € T.T.C.	Entreprise	Objet
61 083,61	Sté COLAS	Voirie Rue Penchant Etang Boyé
6 535,54	Agrippal Clôtures	Barrières Rond-point Croix des Bergers
28 698,02	Sté COLAS	Voirie Chemin Cap de Roc
70 856,92	Sté COLAS	Voiries : Chemin Laprade ; Chemin Pech de Lac ; Chemin des Cavettes ; Route de Port-Mahon
5 220,54	Agrippal Clôtures	Clôture terrain AMAYET
5 215,16	Sté Del Bano	Jardinières carrefour
66 981,98	E.H.T.P.	Réseau pluvial Penchant Etang-Boyé
5 403,53	S.A.R.L. BARTHAS	Voirie Chemin de la Mer
17 150,51	Sté G.TEC	Climatisation Gymnase Pierre de Coubertin
5 765,78	S.A.R.L. Travaux Services	Mur Anciens lavoirs
127 151,54	Cinéma Telec Services	Numérisation Cinéma des Corbières
27 340,56	Lumiplan-Ville	Panneau d'information
3 489,96	SARL Travaux-Services	Travaux Maison du Roy
22 197,40	Sté REXEL	Fournitures électriques
18 535,01	Comptoir Central Electricité	Eclairage public
14 252,36	U.G.A.P.	Rétroprojecteurs / écrans Ecole Primaire
3 887,00	ENFORA	A.M.O. aménagement espace public Chemin de Plaisance
19 890,67	U.G.A.P.	Véhicule « Centre aéré » Transport spécial

▪ **BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT M.49 :**

Montant en € T.T.C.	Entreprise	Objet
9 554,84	Véolia-Eau	Collecteur Eaux Usées Chemin de la Mer
4 664,40	Azur-Environnement	Etude réutilisation Eaux épurées S.T.E.P.

II TRAVAUX : Approbation avant-projet et désignation du maître d'œuvre pour l'aménagement de l'espace public de jonction entre le chemin de l'Etang-Boyé et l'Avenue de Perpignan.

R. COMBES présente l'avant-projet de sécurisation des abords de l'école primaire qui consiste à réaménager la portion de voirie située entre l'avenue de Perpignan et l'entrée du stade municipal.

Il propose d'attribuer la maîtrise d'œuvre de ces travaux au bureau d'études « Dessenin de Ville », suite à la décision de la commission d'appel d'offres des 10 et 17 juin 2011, pour un montant de 47 040 € H.T..

Il indique que la réflexion est en cours pour la délocalisation des installations des associations de pétanqueurs.

J. MOURRUT fait part de son opposition à ce projet et évoque le problème de stationnement des parents d'élèves. Il propose de déplacer dans la semaine les concours des pétanqueurs. Il déplore la suppression des W.C. rénovés du local « L'Equipe » et des installations des deux associations de pétanqueurs.

Il indique que des personnes mises au courant de ce projet ont exprimé un même désaccord.

Il propose de refaire les équipements sportifs et les travaux ensuite.

Il souhaite que la police municipale fasse son travail et en appelle au civisme de chacun. Il propose de faire stationner les véhicules des enseignants ailleurs et de gagner de l'espace en supprimant des arbres.

Il estime que le projet présenté ne résout pas le problème.

R. COMBES constate qu'il y a un manque de civisme mais rappelle que ce projet prend en compte le besoin de desserte du fond de l'Etang-Boyé.

J. MOURRUT rappelle en projet de voirie au milieu de l'Etang-Boyé.

R. COMBES répond que ce projet avait d'importantes contraintes techniques et financières.

Le conseil approuve ensuite ce projet, l'attribution de la maîtrise d'œuvre à « Dessenin de Ville », et la recherche de partenaires financiers.

III TRAVAUX : Réhabilitation digue de l'ESPINA.

N. SANJUAN présente le projet de réhabilitation de la digue de l'ESPINA qui consiste à démolir la digue actuelle et à reconstruire un nouvel ouvrage avec une hauteur identique.

La voie communale passerait en pied de digue.

Ce projet élaboré par le syndicat « Berre et Rieu » et le « S.M.M.A.R. » permet d'éviter tout risque de rupture.

Des visites d'inspection seront à prévoir pour le nouvel ouvrage qui restera communal.

Le montant des travaux est estimé à :

1 810 000 € H.T.

Le plan de financement est présenté et la participation de la commune s'élève à 180 000 €, en plus de la participation actuelle.

Le 30 août prochain, une réunion publique d'information est prévue pour exposer ce projet.

J. MOURRUT demande des précisions sur la hauteur de la digue.

N. SANJUAN confirme que la hauteur sera conservée afin de faire face à une crue centennale.

R. COMBES précise que ce projet a été élaboré après de nombreuses études d'experts.

J. MOURRUT déplore qu'il n'y ait pas de travaux qui soient réalisés à l'embouchure de la Berre.

Le conseil approuve ensuite le projet présenté.

J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, s'abstiennent.

IV PATRIMOINE : Transfert contrats entretien informatique service Urbanisme.

L'assemblée approuve à l'unanimité le transfert des contrats d'entretien informatique du service « Urbanisme ».

En effet, la société « Concept Informatique », titulaire, a cédé son activité à la société « Géosphère ».

V PATRIMOINE : Création d'une régie de recettes « Gestion prêt de matériels et caution » concernant la mise à disposition de matériels pour des festivités.

R. COMBES propose d'instaurer une régie de recettes pour cautionner le prêt de matériels pour des festivités ou animations.

Les prêts liés à un intérêt général ne seraient pas concernés par cette caution.

Le montant de la caution serait le suivant :

- 50 € pour le prêt de 1 à 20 unités de matériels.
- 100 € pour le prêt de plus de 20 unités de matériels.

Ce cautionnement pourrait éviter et compenser les dégradations constatées sur du matériel prêté.

J. MOURRUT demande si un inventaire du matériel existe.

R. COMBES répond que les services techniques tiennent à jour cet inventaire.

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité la création de cette régie et la mise en place du cautionnement.

VI GESTION DU DOMAINE : Modification du projet de nouveau régime forestier.

Le conseil approuve à l'unanimité la modification du régime forestier proposé le 26 octobre 2010. Le périmètre concerné passe de 74 ha 08 a 79 ca à 73 ha 17 a 27 ca.

VII ENVIRONNEMENT : Elaboration du profil de baignade de Port-Mahon sur l'étang de SIGEAN.

R. COMBES rappelle que la directive 2006/7/C.E du Parlement Européen impose la mise en place de « profil de Baignade » dans les communes disposant de sites de baignade.

Pour la commune de SIGEAN, le site de Port-Mahon est concerné par cette directive. Les analyses effectuées sur la baignade de Port-Mahon concluent à une eau d' « excellente qualité ».

Le conseil approuve à l'unanimité la mise en place d'un profil de baignade de type 1.

J. MOURRUT indique que le site de baignade de Port-Mahon fait l'objet d'un accord avec le Conseil Général de l'AUDE, propriétaire d'une partie de l'Etang, et demande la vérification de la durée de cet accord.

VIII FINANCES PUBLIQUES : Décisions modificatives budget général M.14 / 2011.

Le conseil approuve des décisions modificatives relatives au budget général de l'exercice 2011.

R. MIAILHE fait remarquer l'intégration en recettes de 39 615 € de subvention de la C.A.F. de l'AUDE, et certains transferts de crédits en dépenses de fonctionnement.

M. CAMICCI s'abstient.

IX DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Convention de partenariat C.C.I. / Commune de SIGEAN.

N SANJUAN rappelle le partenariat qui existe entre la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la commune de SIGEAN, dans le cadre de l'opération :

« Refaites une beauté à votre vitrine ».

Elle propose la reconduction de ce partenariat pour 2011 et présente les principales caractéristiques de cette opération.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition en faveur des artisans et commerçants locaux.

X URBANISME : Assistance à maîtrise d'ouvrage / 8^e modification du Plan d'Occupation des Sols – Secteur Cave Coopérative.

R. COMBES propose de passer un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) avec le S.Y.C.O.T. pour étudier les possibilités d'aménagement du secteur de la cave coopérative.

En effet, les difficultés du monde viticole entraînent la mise en vente de la cave coopérative, actuellement située dans une zone d'urbanisme spécifique à cette activité.

Cette A.M.O. permettrait d'engager une réflexion sur le devenir de cet espace et l'utilité d'une éventuelle modification du plan d'occupation des sols.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet d'A.M.O. avec le S.Y.C.O.T. de la Narbonnaise.

XI PERSONNEL COMMUNAL : Modification du tableau de l'effectif.

R. COMBES propose de modifier le tableau de l'effectif du personnel communal comme suit :

- Création d'un emploi d'animateur territorial à temps complet (promotion interne).
Le conseil approuve à l'unanimité.
- Création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet (Recrutement externe).
J. MOURRUT, Z. VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU votent contre.

XII DELEGATION SERVICE PUBLIC : Rapport annuel 2010 de la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée sur le service public d'élimination des déchets.

R. COMBES présente aux élus les rapports de Véolia-Eau pour l'année 2010 en tant que délégataire des réseaux publics d'eau potable et d'assainissement.

J. MOURRUT rappelle qu'en mai 2011 des traces de pesticides ont été détectées dans l'eau.

R. COMBES déplore l'existence de ce problème et indique que des études et des actions sont en cours. Une réunion publique d'information a eu lieu dernièrement en Mairie. Il précise que le réseau communal est maintenant maillé au réseau B.R.L. pour sécuriser la ressource en eau.

XIII DELEGATION SERVICE PUBLIC : Rapport annuel 2010 de la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée sur le service public d'élimination des déchets.

R. MIAILHE indique que l'examen du rapport annuel du service public d'élimination des déchets, fourni par la C.C.C.M. démontre l'importance de renforcer le tri sélectif. Il précise qu'une évolution dans ce sens est constatée mais pas aussi rapide que l'on pourrait le souhaiter.

Il cite en exemple les 3 200 conteneurs que gère la C.C.C.M. dans son périmètre d'intervention.

XIV ENFANCE ET JEUNESSE : Renouvellement du contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'AUDE pour la période 2011/2014.

I. FERRERES rappelle qu'un premier contrat Enfance et Jeunesse avait été conclu pour la période 2007/2010. Ce partenariat financier permet la poursuite de différentes actions pour l'enfance et la jeunesse telles que la crèche, l'accueil de loisirs et l'accueil de jeunes.

Elle indique que les parents sont globalement satisfaits des actions liées à ce contrat.

L. KHLOUDEEFF précise que la crèche, d'une capacité de 20 places, connaît une fréquentation en augmentation.

Elle rappelle qu'en 2010, la cour a été aménagée. En 2011, d'autres actions sont prévues.

S'agissant du relais des assistantes maternelles, le nouveau contrat permettrait de l'ouvrir à plein temps, en partenariat avec le S.I.V.U. Corbières Méditerranée, à compter du 1^{er} janvier 2012.

R. COMBES rappelle le succès rencontré par tous ces services mis à la disposition des familles.

Il propose de renouveler ce contrat avec la C.A.F. de l'AUDE pour la période 2011/2014.

Le conseil approuve à l'unanimité la reconduction de ce contrat et autorise le maire à le signer avec la C.A.F. de l'AUDE.

XV INTERCOMMUNALITE : Avis sur projet de schéma départemental de la coopération intercommunale.

La Loi de décembre 2011 portant réforme des Collectivités Territoriales a prévu l'élaboration d'un schéma départemental de la coopération intercommunale.

R. MIAILHE présente le projet de schéma élaboré par la commission départementale de la coopération intercommunale. Il rappelle le souhait de la commune de SIGEAN d'intégrer le Grand Narbonne prochainement.

J. MOURRUT aurait souhaité cette intégration en même temps que Port-La-Nouvelle.

R. MIAILHE indique que le manque d'informations, fin 2010, a abouti à la situation actuelle.

Il donne lecture du projet d'avis qui approuve l'extension du périmètre du Grand Narbonne, ainsi que des dispositions relatives à quelques syndicats.

Il propose d'émettre un avis défavorable à l'extension automatique du syndicat départemental d'énergies (S.Y.A.D.E.N).

Il propose également de ne pas émettre d'avis sur les éléments du schéma qui ne concernent pas le territoire de la C.C.C.M..

J. MOURRUT revient sur le S.Y.A.D.E.N. et indique qu'un nouvel avis serait peut-être à émettre. Il se dit réservé sur l'avis proposé.

Le conseil approuve ensuite l'avis proposé.

XVI INTERCOMMUNALITE : Décision sur l'avenir de la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée.

R. MIAILHE rappelle que depuis deux ans une réflexion est engagée pour l'intégration de la commune de SIGEAN au Grand Narbonne. Il fait un bref historique des différentes étapes de cette démarche qui concerne toutes les communes de la C.C.C.M. au 1^{er} janvier 2012.

Il propose trois décisions :

- Dissolution de la C.C.C.M. au 31 décembre 2011
- Adhésion au Grand Narbonne au 1^{er} janvier 2012
- Retrait de la commune de SIGEAN de la C.C.C.M. au 31 décembre 2011.

Il indique qu'il s'agit d'un pari sur l'avenir car l'adhésion à cette communauté d'agglomération, aux atouts considérables, positionnera la commune dans une structure qui a un budget de plus de 100 millions d'euros.

Il cite l'exemple de l'aide du Grand Narbonne pour le projet de développement portuaire de Port-La-Nouvelle.

J. MOURRUT revient sur le financement du Centre Francis Vals par la C.C.C.M..

R. MIAILHE donne des précisions sur ce dossier.

R. COMBES rappelle que ce contentieux, initié par le Conseil Municipal de SIGEAN, a conduit le tribunal administratif à donner raison à SIGEAN.

Il n'est cependant pas question de fragiliser cet établissement hospitalier.

J. MOURRUT rappelle l'origine de ce contentieux.

Des précisions sont ensuite données sur l'étendue des compétences transférées.

J. MOURRUT dit qu'il faudrait négocier.

R. COMBES précise que la commune de SIGEAN ne présente pas d'intérêt particulier pour le Grand Narbonne.

R. MIAILHE informe les élus de la réflexion engagée par le Grand Narbonne sur le social et sur le tourisme.

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité les propositions sus-énoncées en vue de l'adhésion de la commune de SIGEAN au Grand Narbonne à compter du 1^{er} janvier 2012.

XVII CIMETIERE COMMUNAL : Projet de règlement intérieur.

C. MUNOZ présente le projet de règlement intérieur du cimetière communal.

Il indique les points principaux de ce règlement et précise que l'informatisation des données est en cours en mairie.

Le conseil approuve à l'unanimité la mise en place de ce règlement.

XVIII JURY CRIMINEL 2012 : Tirage au sort.

Le tirage au sort du jury criminel 2012, effectué sur la liste électorale générale, a permis de désigner les 12 personnes suivantes :

- n° 34 : AGULLO Nicole
- n° 4750 : AUBIN Eric
- n° 388 : BIVENT Nathalie
- n° 5184 : CORTINA André
- n° 4548 : DUPUY Séverine
- n° 1529 : GALIBERT Renaud
- n° 5614 : HOYELLE Chantal
- n° 5735 : LECONTE Monique
- n° 5821 : MAILLARBAUX Dominique
- n° 5931 : MEZIANE Samira
- n° 6021 : ORMIERES Daniel
- n° 5399 : FENOSA Sophie

AFFAIRES DIVERSES

➤ **Camping Municipal :**

Des précisions sont demandées sur le panneau d'information indiquant la vente de bungalows.

R. COMBES répond que des vérifications sont en cours quant à la légalité de cette mention avec la délégation de service public.

Fin à 20H45.